

PROCES VERBAL SEANCE DU 07/09/2023

Le sept septembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni, à la mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérémy BOISSEAU, Maire.

PRESENTS : M. BOISSEAU Jérémy - Mme BOUTET Martine - M. ANNEREAU Michel - Mme NAULET Marie-Bernadette - M. AZAMA Christophe - M. BERGOUNIOUX Laurent - Mme SAINT-JALMES Pascale - M. Bernard FREJOUX - Mme MALGOUYAT Florence - M. LESCALMEL Nicolas - Mme LUC Laetitia - M. MARIONNEAU Clément - Mme ABSOLU Florence – Mme MORGAN Amy - Mme BOUTEILLER Evelyne - M. SARAZIN Emmanuel - Mme Jessica LERAY - M. PAIRAUD Mathieu

ABSENTS REPRESENTÉS : Mme MILLET Laura - (pouvoir à Mme SAINT-JALMES Pascale)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. PAIRAUD Mathieu

<i>date de la convocation : 31/08/2023</i>
<i>date affichage : 31/08/2023</i>
<i>dates de publication :</i>
<i>03/09/2023 site internet</i>
<i>06/09/2023 Journal Sud-Ouest</i>

Nombre de conseillers en exercice : 19
Conseillers présents : 18
Conseillers représentés : 1
Conseiller non représenté : 0
Votants : 19

L'ordre du jour est le suivant :

- 1° DM 1 – BUDGET ANNEXE – Bâtiment de stockage**
- 2° DM 1 – BUDGET ANNEXE – Terrains à pieux**
- 3° DM 2 – BUDGET COMMUNE**
- 4° URBANISME - Digue de retrait**
- 5° LOTISSEMENT LES HAUTS DU CHATEAU - Rétrocession voirie et réseaux**
- 6° CESSION BAS DE LA ROCHE**
- 7° SIGNATURE CONVENTION ESPACES VERTS CDC**
- 8° CREATION EMPLOI PERMANENT ET MISE A JOUR TABLEAU DES EFFECTIFS**
- 9° DEMANDE DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT – VOIRIE ACCIDENTOGENE**
- 10° INFORMATIONS DIVERSES**
- 11° QUESTIONS DIVERSES**

Le compte rendu du 29/06/2023 est approuvé à l'unanimité

2023-5-1 DM 1 Bâtiments de stockage**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DECISION MODIFICATIVE N° 1**

2023-5-1

Date de convocation :	31/08/2023	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	19	Pour :	19
Nombre de membres présents :	18	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	19	Abstention :	0

L'an 2023, le 07 septembre, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jérémy BOISSEAU

Présents : ABSOLU Florence, M. ANNEREAU Michel, M. AZAMA Christophe, M. BERGOUNIOUX Laurent, M. BOISSEAU Jérémy, BOUTEILLER Evelyne, BOUTET Martine, FREJOUX Bernard, LERAY Jessica, M. LESCALMEL Nicolas, LUC Laetitia, MALGOUYAT Florence, M. MARIONNEAU Clément, Mme MORGAN Amy, NAULET Marie-Bernadette, M. PAIRAUD Mathieu, SAINT-JALMES Pascale, M. SARAZIN Emmanuel

Procurations : MILLET Laura donne pouvoir à SAINT-JALMES Pascale

Absents :

Excusés : MILLET Laura

Secrétaire de séance : M. PAIRAUD Mathieu

Objets : DMI - Bâtiments de stockage

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2135 (21) : Instal.géné.,agencements,aménaj	1 853,00	001 (001) : Excédent d'investissement repor	23 033,29
2313 (23) : Constructions	23 131,00	1068 (10) : Autres réserves	1 950,71
	24 984,00		24 984,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
61528 (011) : Autres	74 570,39	002 (002) : Excédent de fonctionnement re	74 570,39
	74 570,39		74 570,39
Total Dépenses	99 554,39	Total Recettes	99 554,39

Certifié exécutoire par Jérémy BOISSEAU, le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 29/09/2023 et de la publication le 29/09/2023

A CHARRON, le

Ont signé le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

le Maire



le(s) secrétaire(s) de séance



2023-5-2 DM 1 Terrains à pieux**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DECISION MODIFICATIVE N° 1**

2023-5-2

Date de convocation :	31/08/2023	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	19	Pour :	19
Nombre de membres présents :	18	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	19	Abstention :	0

L'an 2023, le 07 septembre, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jérémy BOISSEAU

Présents : ABSOLU Florence, M. ANNEREAU Michel, M. AZAMA Christophe, M. BERGOUNIOUX Laurent, M. BOISSEAU Jérémy, BOUTEILLER Evelyne, BOUTET Martine, FREJOUX Bernard, LERAY Jessica, M. LESCALMEL Nicolas, LUC Laetitia, MALGOUYAT Florence, M. MARJONNEAU Clément, Mme MORGAN Amy, NAULET Marie-Bernadette, M. PAIRAUD Mathieu, SAINT-JALMES Pascale, M. SARAZIN Emmanuel

Procurations : MILLET Laura donne pouvoir à SAINT-JALMES Pascale

Absents :

Excusés : MILLET Laura

Secrétaire de séance : M. PAIRAUD Mathieu

Objets : DM 1 - Budget Terrains à pieux

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2135 (21) : Instal.géné.,agencements,aménaj	1 853,00	001 (001) : Excédent d'investissement repor	5 414,06
2313 (23) : Constructions	23 131,00	1068 (10) : Autres réserves	19 569,94
	24 984,00		24 984,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
61528 (011) : Autres	37 885,31	002 (002) : Excédent de fonctionnement re	38 227,31
673 (67) : Titres annulés (sur exercices anté	342,00		
	38 227,31		38 227,31
Total Dépenses	63 211,31	Total Recettes	63 211,31

Certifié exécutoire par Jérémy BOISSEAU, le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 29/09/2023 et de la publication le 29/09/2023

A CHARRON, le

Ont signé le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

le Maire

le(s) secrétaire(s) de séance

2023-5-3 DM 2 Commune**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DECISION MODIFICATIVE N° 2**

2023 - 5 - 3

Date de convocation :	31/08/2023	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	19	Pour :	19
Nombre de membres présents :	18	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	19	Abstention :	0

L'an 2023, le 07 septembre, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de BOISSEAU Jérémy

Présents : ABSOLU Florence, M. ANNEREAU Michel, M. AZAMA Christophe, M. BERGOUNIOUX Laurent, M. BOISSEAU Jérémy, BOUTEILLER Evelyne, BOUTET Martine, FREJOUX Bernard, LERAY Jessica, M. LESCALMEL Nicolas, LUC Laetitia, MALGOUYAT Florence, M. MARIONNEAU Clément, Mme MORGAN Amy, NAULET Marie-Bernadette, M. PAIRAUD Mathieu, SAINT-JALMES Pascale, M. SARAZIN Emmanuel

Procurations : MILLET Laura donne pouvoir à SAINT-JALMES Pascale

Absents :

Excusés : MILLET Laura

Secrétaire de séance : M. PAIRAUD Mathieu

Objets : DM 2 - BUDGET COMMUNE

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
020 (020) : Dépenses imprévues	-52 824,94		
2135 (21) : Instal.géné.,agencements,aménaj	3 945,00		
2151 (21) : Réseaux de voirie	43 000,00		
21534 (21) : Réseaux d'électrification	5 879,94		
	0,00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60622 (011) : Carburants	-2 135,56		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices anté	2 135,56		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Certifié exécutoire par BOISSEAU Jérémy, Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 29/09/2023 et de la publication le 29/09/2023

A CHARRON, le

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

Le Maire

le(s) secrétaire(s) de séance



2023-5-4 Digue de retrait sud et ouest

Considérant les enquêtes publiques relatives au projet de travaux de défense contre la mer sur la commune de Charron (digues de retrait Ouest et Sud), organisées par la Préfecture du 25 mars au 03 mai 2019 inclus,

Considérant les avis favorables à la déclaration d'intérêt général, à l'autorisation unique au titre de la législation sur l'eau, à la déclaration d'utilité publique,

Considérant l'avis défavorable du commissaire enquêteur dans son rapport du 12 juin 2019, rendu à l'issue de l'enquête parcellaire qui s'est déroulée du 25 mars 2019 au 3 mai 2019,

Considérant le projet d'échange du Département de la Charente-Maritime permettant, en concertation avec les propriétaires-exploitants concernés et la commune de Charron ; de conserver la même superficie de terres agricoles tout en permettant la maîtrise du foncier nécessaire à la réalisation des ouvrages de protection contre le risque de submersion marine,

Considérant que la proposition d'échanges du Département fait évoluer le projet dans ses formes actuelles afin de répondre aux demandes de la commune de Charron, aux souhaits des propriétaires-exploitants concernés, qu'elle définit de nouvelles emprises et a nécessité de faire l'acquisition de foncier en dehors de l'emprise prédéfinie afin de répondre aux observations du commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête parcellaire,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

- **D'abroger** la délibération du conseil municipal du 11 avril 2019 devenue sans objet,
- **D'approuver** le projet d'échange proposé par le Département et validé par les propriétaires comme indiqué sur le plan ci-joint,

Par ailleurs, il est demandé au Département de la Charente-Maritime d'être vigilant à ne pas enclaver les parcelles AP 56 et A 1797 P, future propriété de Monsieur RABILLER Francis

WOZYWODA Michèle (BODIN) cède au Dépt 17	
A 1930 P	6000

Dept 17 cède à BOUTET Alain	
A 57 P	18188

BOUTET Alain cède au Dépt 17	
A 175	8800

WOZIWODA Michèle (BODIN) cède à BOUTET Alain	
A 1930 P	4000
A 1931	8755
TOTAL	12755

Dept 17 conserve	
A 57 P	12870
A 56 P	3900
TOTAL	16770

Dept 17 cède à RABILLIER Francis	
A 56 P	9359

BOUTET Alain cède à WOZIWODA Michèle (BODIN)	
A 1797 P	12183

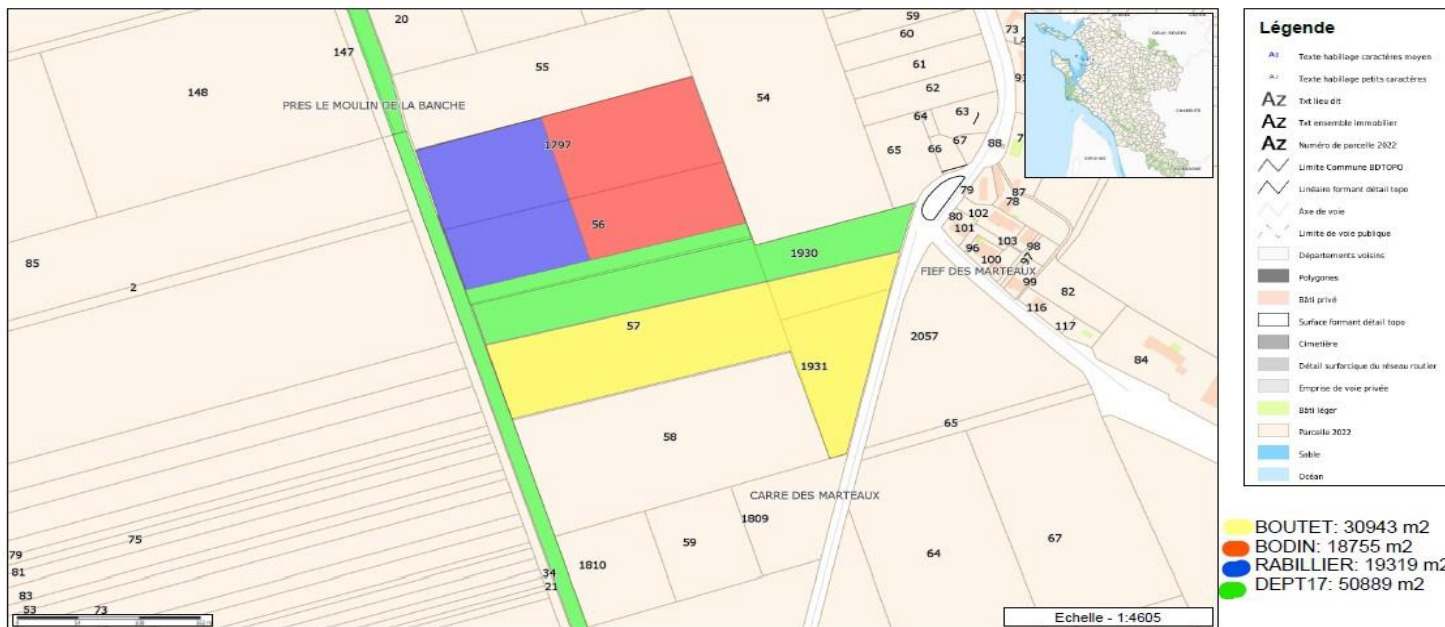
BOUTET Alain cède à RABILLIER Francis	
A 1797 P	9960

Dept 17 cède à WOZYWODA Michèle (BODIN)	
A 56 P	6572

RABILLIER Francis cède au Dept 17	
A 3547	6548
WA 34	12771
TOTAL	19319

PROPRIETAIRES	SURFACES
BOUTET	30943
BODIN	18755
RABILLIER	19319
DEPT 17	50889

ECHANGES CHARRON - projet n°5



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité du Département de la Charente-Maritime.

2023-5-5 Rétrocession voirie et réseaux - Lotissement les hauts du château

Lors du conseil municipal du 10 novembre 2016, l'assemblée avait acté la rétrocession partielle du lotissement les Hauts du château. En effet, uniquement les espaces verts avaient été rétrocédés car l'ensemble des lots n'avaient pas encore été vendus.

Aujourd'hui l'ensemble des démarches ont été effectuées et le lotisseur « Les terres d'Aunis » demande que la rétrocession soit totale.

Considérant le bon fonctionnement des réseaux (eau potable, eaux usées, électricité)

Considérant le bon état de la voirie

Considérant l'aménagement des espaces verts et leur bon état, déjà rétrocédé par délibération du 10/11/2016

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

- **D'approuver** le transfert de propriété au profit de la commune de Charron du terrain cadastré **AK 272 (3463m²), AK 227 (16m²), AK 231 (48m²), AK 223 (42m²), AK 225 (68m²), AK 233 (57m²)** d'une contenance totale de **3694 m²**, constituant les parties communes du lotissement les Hauts du château
- **D'autoriser** l'incorporation de ces parties communes dans le domaine public communal
- **D'autoriser** le classement des terrains cadastrés **AK 272 (3463m²), AK 227 (16m²), AK 231 (48m²), AK 223 (42m²), AK 225 (68m²), AK 233 (57m²)** en tant que voie communale
- **D'autoriser** le Maire à signer l'acte notarié de transfert de propriété et les actes nécessaires au classement des parties communes dans le domaine public communal
- **Dit** que les frais d'acte et les frais de notaire restent à la charge des lotisseurs

2023-5-6 Cession bas de la roche

Lors du conseil municipal du 30 juin 2022, un accord de principe avait été donné par les élus de Charron pour la cession du bas-côté de la rue du Bas de la Roche à Monsieur MARIONNEAU Clément et Monsieur et Madame BERNARD.

Un projet de bornage a été réalisé et l'ensemble des riverains de cette partie de la rue du Bas de la Roche a été consulté par courrier en date du 08 juin 2023 pour les inviter à se positionner sur l'achat ou non de ce bas-côté.

Une bande de 5 mètres a été conservée pour le projet de piste cyclable.

Monsieur MARIONNEAU Clément et Madame MAROLLEAU Murielle ont répondu favorablement. Monsieur le Maire propose de se baser pour le prix de vente, sur le prix communiqué par les domaines, à savoir 0.14€ par mètre carré ;

- Pour Monsieur MARIONNEAU Clément : parcelle de 102 m², soit un prix de vente de 14.28 €
- Pour Madame MAROLLEAU Murielle : parcelle de 202m², soit un prix de vente de 28.28 €

M. Clément MARIONNEAU, conseiller municipal, ne participera ni au débat, ni au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 16 voix pour et 2 abstentions (Mme ABSOLU Florence et Mme MORGAN Amy) :

- **Accepte** la cession du bas-côté de la rue du Bas de la Roche à Monsieur Clément MARIONNEAU et Madame MAROLLEAU Murielle tel qu'énoncé précédemment
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder au déclassement du délaissé de voirie
- **Dit** que les frais de notaire et de bornage restent à la charge des acquéreurs, réparti à part égale

2023-5-7 Convention entretien espaces verts avec la CDC Aunis Atlantique

La zone de commerce « les Morines » et ses espaces verts appartiennent à la CDC Aunis-Atlantique. En ce qui concerne l'entretien des espaces verts, plusieurs solutions s'offrent à elle :

- diligenter une entreprise
- exécuter les travaux en régie
- faire réaliser l'entretien à la commune de Charron moyennant une indemnisation.

C'est cette dernière solution qui est choisie pour l'année 2017.

Une convention règle les modalités de ce partenariat et le calcul de l'indemnisation.

Ainsi, l'indemnité est calculée en fonction du temps passé par les agents communaux et du matériel utilisé, soit un montant annuel pour l'année 2023 de 6 899.95 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **Accepte** que l'entretien des espaces verts de la zone de commerce Les Morines soit effectué par les agents communaux
- **Accepte** les termes de la convention et le calcul de l'indemnisation
- **Prend** note que cette convention est conclue uniquement pour l'année 2023
- **Autorise** le Maire à signer la présente convention

2023-5-8 Création emploi permanent et mise à jour du tableau des effectifs

Un emploi permanent est un emploi qui répond à l'activité normale et habituelle d'un service. Il s'agit ici d'un poste aux services techniques pour lequel il est proposé de créer un poste soit au grade d'adjoint technique, soit d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, soit d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} octobre 2023.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi sera susceptible d'être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique pour les emplois de catégories A, B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le code général de la fonction publique.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 16 voix pour, 1 voix contre (Mme MILLET Laura) et 2 abstentions (Mme ABSOLU Florence et Mme MORGAN Amy) décide de :

- **Adopter** la proposition du Maire
- **Dit** que les crédits correspondants sont déjà inscrits au budget

2023-5-9 Demande de subvention département-voirie accidentogène

Monsieur le Maire explique à l'assemblée le besoin de réaliser les travaux de voirie pour la rue de la Serpentine.

Il précise que le département peut financer ces travaux sur voirie communale accidentogène.

Le devis retenu est le suivant :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
ATPR	35 648.25 €	42 777.90 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de :

- **Accepter** de réaliser les travaux rue de la Serpentine
- **Autoriser** Monsieur le Maire à solliciter le département au titre des travaux sur voirie accidentogène
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à la réalisation

INFORMATIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

- *Rue de la Laisse*

Madame Absolu rappelle qu'il y a des habitants qui se stationnent sur le trottoir de la rue de la Laisse.

Monsieur Sarazin souhaite préciser que certains habitants se garent aux intersections, rendant la visibilité difficile. Il évoque également un problème des traversées dangereuses des enfants au niveau des écoles et propose que soit fermé ce parking. Monsieur le Maire explique qu'il n'est pas possible de le fermer car il sert pour le personnel des écoles et de la mairie.

- *Cimetière*

Monsieur Lescalmel demande quand le robinet au cimetière sera réparé. Il devient compliqué de se servir en eau. Également, ou en sont les travaux de la porte du cimetière ainsi que de maçonnerie ?

- *Maraîchage*

Monsieur Lescalmel demande à Madame Saint-Jalmes un point sur le projet Maraîchage. Elle explique qu'a été réalisé la mare et les fossés. Un appel à projet va être lancé afin de faire connaître le projet de charron et trouver un ou une maraîcher.e. Les travaux du bâtiment devraient débuter mi-octobre.

Monsieur le Maire explique que les déchets verts récupérés à la végerie de charron, seront par la suite broyé et épandus sur le terrain du maraîchage.

- *Terrains à pieux*

Monsieur Bergounioux demande à Monsieur Marionneau et Monsieur Sarazin s'il ne serait pas plus judicieux de faire les travaux en septembre étant donné qu'actuellement, les terrains sont vides. Ils lui répondent que ce n'est pas envisageable car les travaux devraient impérativement être terminés pour le 15 septembre. C'est donc mieux de les prévoir pour mi-juin. Un courrier devra leur être envoyé en avril.

- *Démission du Maire*

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal sa démission. Une lettre sera bientôt diffusée et envoyée aux habitants.

FIN DE LA SEANCE : 21 h 45

La parole est donnée au public.

Monsieur Gironde parle de l'entretien des trottoirs.

Monsieur Petit signale que le nettoyage n'est pas toujours fait des bennes biodéchets de la rue des savins.

Madame Morin fait un point sur le dossier des digues en précisant que les choses avancent.

Monsieur Proux demande aux conseillers d'être vigilants sur l'état de la rue de la Serpentine avec tous les nids de poules.

BOISSEAU Jérémy	BOUTET Martine	ANNEREAU Michel	NAULET Marie-Bernadette	AZAMA Christophe	MILLET Laura
BERGOUNIOUX Laurent	SAINT-JALMES Pascale	FREJOUX Bernard	MALGOUYAT Florence	SARAZIN Emmanuel	LESCALMEL Nicolas
LERAY Jessica	PAIRAUD Mathieu	LUC Laetitia	MARIONNEAU Clément	ABSOLU Florence	MORGAN Amy
BOUTEILLER Evelyne					